



GUIDE

Constitution du dossier de candidature en Master 2^{ème} année Santé publique,

Parcours Epidémiologie, Recherche Clinique, Evaluation (ERCE) en enseignement mixte (présentiel et elearning) en alternance dans l'une des cinq villes de l'interrégion (Besançon, Dijon, Nancy, Reims, Strasbourg)

La saisie du dossier de candidature ne correspond pas à une inscription définitive.

A l'issue des renseignements fournis, vous aurez à déposer dans un espace dédié tous les documents utiles à cette candidature. Une fois le dossier validé, une commission pédagogique l'examine et se réserve le droit de donner son avis (accepté, refusé ou réorienté).

SOMMAIRE

A. LE FORMULAIRE DE CANDIDATURE	3
Saisie et sauvegarde du formulaire de candidature	3
2. Formulaire de candidature	3
3. Constitution du dossier de candidature	
B. MODALITE DE SUIVI DE LA FORMATION EN UN OU DEUX ANS	4
C. FORMATION INITIALE OU FORMATION CONTINUE / PERMANENTE	4
1. Relève de la formation initiale (FI)	4
2. Relève de la formation continue (FC)	4
3. Relève de la formation permanente (FP)	4
D. LA PROCEDURE DE VALIDATION DES ACQUIS PROFESSIONNELS (VAP)	5
VAP = Validation des acquis professionnels en vue de l'accès à une formation	5
E. LA VILLE RETENUE POUR L'INSCRIPTION	5
F. POUR LES ETUDIANTS ETRANGERS	5
Niveau de compétence en français	5
G. DEROULEMENT DES ENSEIGNEMENTS EN E-LEARNING	6
H LE STAGE EN M2 EDCE	6

Le master 2^{ème} année Santé publique, Parcours Epidémiologie, Recherche Clinique, Evaluation (ERCE) est enseigné *en présentiel et en elearning*, par session de 1 à 2 semaines par mois, *en alternance dans l'une des cinq villes de l'interrégion Grand-Est* (Besançon, Dijon, Nancy, Reims et Strasbourg).

Nombre de places limité à 20.

A. LE FORMULAIRE DE CANDIDATURE

1. Saisie et sauvegarde du formulaire de candidature

- Pour accéder au formulaire de candidature, vous devez saisir une adresse électronique valide afin d'obtenir un mot de passe. Vous devrez toujours utiliser la même adresse électronique.
- Vous recevez, ensuite, sur votre boite mail, un message avec les informations nécessaires pour vous connecter et accéder au dossier de candidature.
- En suivant ces informations, vous pourrez remplir votre formulaire en ligne. Ces informations sont protégées. Leur usage est strictement réservé à la procédure interne à l'établissement.
- Attention : Votre formulaire sera sauvegardé lorsque vous aurez effectué la totalité de la saisie. Si vous fermez le formulaire en cours de saisie, les données ne seront pas enregistrées.
 - <u>Pour information</u>: Les champs marqués d'une étoile rouge (*) doivent être obligatoirement remplis. Un champ obligatoire non renseigné bloque le passage à la page suivante.
- Après saisie des informations requises, vous validez définitivement votre formulaire. Vous ne pourrez plus modifier ces informations.

2. Formulaire de candidature

 Une fois le formulaire validé définitivement, vous accédez à un espace dédié au dépôt des documents liés à la candidature.

3. Constitution du dossier de candidature

Les documents ci-dessous doivent être déposés dans l'espace dédié :

- Un curriculum vitae
- Une lettre de motivation
- Les diplômes obtenus après le baccalauréat (ou attestations de réussite certifiées et signées par l'établissement) (+ une traduction en français s'ils sont rédigés dans une autre langue)
- Les relevés de notes correspondant aux diplômes obtenus (+ une traduction en français s'ils sont rédigés dans une autre langue)
- Une photocopie de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité
- Une fiche de projet de stage (formulaire stage)

Pour information:

Pour les étudiants de M1 qui souhaitent s'inscrire en M2, il suffit de déposer :

- Le dossier de candidature avec la lettre de motivation
- Un curriculum vitae
- La fiche de projet de stage formulaire stage

Ne concerne que les étudiants déjà inscrits administrativement à l'Université de Lorraine (Nancy) en 2020-2021

B. MODALITE DE SUIVI DE LA FORMATION EN UN OU DEUX ANS

Vous devez obligatoirement vous prononcer sur le choix de la modalité de suivi de la formation : un an ou deux ans. Pour vous aider dans votre choix :

- Nous vous rappelons que les enseignements théoriques ont lieu 1 à 2 semaines par mois, en alternance dans l'une des cinq villes de l'interrégion Grand-Est (Besançon, Dijon, Nancy, Reims et Strasbourg).;
- Si vous choisissez d'étaler votre <u>formation sur 2 ans</u>, vous devrez obligatoirement suivre l'ensemble des enseignements théoriques la première année et effectuer le stage la deuxième année.

Réfléchissez bien avant d'effectuer votre choix : aurais-je bien la disponibilité nécessaire pour faire ma formation sur un an ? **Ce choix est définitif** et ne pourra, en aucun cas, être modifié en cours de formation.

C. FORMATION INITIALE OU FORMATION CONTINUE / PERMANENTE

Nos formations peuvent être proposées en formation initiale, continue et permanente. Quelle est la différence entre ces modalités ?

1. Relève de la formation initiale (FI)

Toute personne qui a terminé ou interrompu son cursus de formation initiale depuis moins de deux années universitaires.

Un cursus initial est terminé à la fin de l'année de dernière inscription au diplôme principal après le bac.

Exemple : sera encore en FI en septembre 2021, tout étudiant dont la dernière inscription universitaire en FI, telle que définie plus haut, a eu lieu en 2019-2020, quelle que soit la date du diplôme obtenu dans cette année 2020.

Tout étudiant en FI devra s'acquitter IMPERATIVEMENT de la CVEC (Contribution Vie Etudiante et de Campus : CVEC) pour pouvoir s'inscrire en Faculté.

2. Relève de la formation continue (FC)

Toute personne qui ne relève pas de la formation initiale et dont la formation est financée par l'employeur ou un organisme.

L'employeur ou l'organisme complète le <u>formulaire de prise en charge des frais de formation continue</u> et le renvoie par mail à l'adresse suivante : medecine-esp-info-inscription@univlorraine.fr

3. Relève de la formation permanente (FP)

Toute personne qui ne relève pas de la formation initiale et qui finance elle-même la formation.

Les tarifs en formation continue et permanente sont identiques (cf <u>site de l'Ecole de Santé Publique</u>).

D. LA PROCEDURE DE VALIDATION DES ACQUIS PROFESSIONNELS (VAP)

VAP = Validation des acquis professionnels en vue de l'accès à une formation

Cette procédure s'adresse aux personnes qui n'ont pas le niveau requis, mais peuvent justifier d'une expérience professionnelle dans des domaines en rapport avec le diplôme visé.

Ce <u>dossier VAP</u> sera à déposer en ligne sur l'espace dédié et à joindre au dossier de candidature pour avis de la commission pédagogique.

E. LA VILLE RETENUE POUR L'INSCRIPTION

Le candidat ne peut choisir sa ville d'inscription. L'adresse postale saisie dans le dossier de candidature détermine automatiquement la ville d'inscription. Ainsi, seront inscrites à :

- Besançon : les personnes domiciliées dans les départements :

25 Doubs 39 Jura

70 Haute Saône 90 Territoire de Belfort

- **Reims** : les personnes domiciliées dans les départements :

08 Ardennes 09 Aube

51 Marne 52 Haute Marne

- Strasbourg : les personnes domiciliées dans les départements :

67 Bas Rhin 68 Haut Rhin

- Dijon ou Nancy: les personnes domiciliées dans les départements :

21 Côte d'Or 58 Nièvre 71 Saône et Loire 89 Yonne

seront inscrites à Dijon si elles relèvent de la formation initiale, à Nancy si elles relèvent de la formation continue ou permanente.

Le candidat domicilié dans un autre département que ceux cités précédemment ou dans les DOM-TOM ou dans un pays étranger sera obligatoirement inscrit à Nancy

F. POUR LES ETUDIANTS ETRANGERS

Niveau de compétence en français

Il est recommandé de justifier d'un niveau de compétence en français tel que celui attesté par le TCF (Test de Connaissance du Français – Niveau DELF B2). Pour plus d'informations, consulter le site suivant : http://www.ciep.fr

G. DEROULEMENT DES ENSEIGNEMENTS EN E-LEARNING

Le e-learning est une modalité d'enseignement via une plate forme internet FAD dédiée. Les enseignements sont composés d'Unités d'Enseignement (UE) auxquelles sont adossés des ECTS. Vous faites alors partie d'une classe virtuelle composée de groupes (entre 15 et 20 étudiants par groupe) encadrés par un référent qui a pour mission de vous accompagner dans l'apprentissage des connaissances. Des forums et des échanges sous forme de chats ou webconférences sont proposés avec votre référent.

Chaque UE est proposée en accompagnement sur une durée de 8 à 12 semaines. Elles restent consultables toute l'année universitaire.

Les formations sont évaluées soit en contrôle continu (CC) soit en contrôle terminal (CT). Afin de valider vos connaissances en Contrôle continu en e-learning des activités sont proposées. Elles apparaissent sous les formes suivantes :

- ACC activités en contrôle continu Elles sont notées par le référent et rentrent dans la moyenne de l'UE
- AT activités tutorées Elle sont corrigées par le référent individuellement ou collectivement mais pas notées
- AAF Activités en auto formation Ces activités ne sont ni corrigées ni notées.

H. LE STAGE EN M2 ERCE

Le stage doit permettre aux étudiants de mener à bien un travail de recherche scientifique dans le domaine de l'épidémiologie, de la recherche clinique et de l'évaluation. Ce travail débouchera sur la soumission d'un article scientifique dans une revue.

Le stage doit être effectué dans un laboratoire d'accueil labellisé pour le master. Les laboratoires d'accueil et les sujets proposés figurent sur le <u>site de l'Ecole de Santé Publique</u> (en cours d'actualisation). Les étudiants peuvent solliciter des informations complémentaires sur le sujet de stage auprès des encadrants du stage.

Pour l'Equipe MICS APEMAC, ils doivent obligatoirement adresser leur demande d'intégrer un stage *(vous ne pouvez postuler que pour un seul stage)* uniquement auprès du responsable de l'Equipe par mail, à l'adresse suivante : nelly.agrinier@univ-lorraine.fr avant le 1^{er} juin 2021.

Le formulaire de prévision de stage est à joindre obligatoirement au dossier de candidature.